

**Réunion de Haut Niveau de Lancement du
Rapport du Secrétaire Général des Nations
Unies sur le Pacte mondial pour des
Migrations sûres, ordonnées et régulières**

**ALLOCUTION DE S.E.M. NASSER BOURITA
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA
COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS
RÉSIDENT À L'ÉTRANGER**

1^{er} Décembre 2020

**Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Monsieur le Directeur général de l'Organisation International de la Migration,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellence, Mesdames et Messieurs.**

1. **Je voudrais, tout d'abord, saluer le "Réseau des Nations Unies sur les Migrations"**, pour l'organisation de cette réunion de Haut niveau sur le lancement du Rapport du Secrétaire Général relatif au Pacte Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
2. **Le premier rapport du Secrétaire Général n'est pas une réponse procédurale à un mandat de l'Assemblée Générale.** Il est bien plus que cela.
 - **Ce rapport est appelé à traduire l'attachement à concrétiser la promesse du Pacte** : celle de rehausser la gouvernance mondiale de la migration ;
 - **Ce rapport est appelé à nourrir l'approche qui doit guider les parties prenantes** : une approche résolument orientée vers l'action, la coopération et la valorisation des bonnes pratiques.
3. **Cela, alors que ce premier rapport intervient dans un contexte sanitaire mondial difficile**, qui a vu les routes migratoires se perturber, les vulnérabilités des migrants s'exacerber et,

par là-même, la gouvernance migratoire se complexifier.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

4. **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a souligné dans son Message à la Conférence de Marrakech de décembre 2018 :**

[Je cite] **“Le Pacte Mondial n’est pas une fin en soi. Il ne fait sens que par sa mise en œuvre effective”.**

5. **Cette mise en œuvre doit rester notre mantra.** C’est de la crédibilité du multilatéralisme et de l’efficacité de notre coopération internationale qu’il s’agit. Il ne suffit pas, en effet, de générer un *momentum*, il faut l’inscrire et l’installer dans la durée.

6. **Il est peut-être un peu tôt pour se livrer à des conclusions sur la mise en œuvre du Pacte. Mais, il y a déjà des avancées que nous pouvons d’ores et déjà consolider :**

- **En premier lieu, le discours autour de la migration a favorablement évolué.** Le consensus construit par et autour du Pacte Mondial, a eu ce premier effet probant de faire évoluer le discours sur la migration. Ceci est en partie du fait que le Pacte a dégagé une dynamique sans précédent pour consacrer une méthodologie et des initiatives basées sur

les faits et les données. On cède moins volontiers à la stigmatisation, à la désinformation et aux stéréotypes primaires.

- **En second lieu, les dynamiques de coopération ont quantitativement et qualitativement augmenté.**

D'une part, les gouvernements, libérés des stéréotypes réducteurs, collaborent davantage sur les plans bilatéral, régional et inter-régional. Le Pacte offre des outils de convergence aux processus bi-continentaux, tels que les processus euro-africains.

D'autre part, le Pacte s'impose progressivement comme un étalon qui tire les politiques migratoires vers le mieux-faire, au plus proche des standards les plus exigeants.

7. **Plus encore, le Réseau des Nations Unies sur les Migrations qui nous réunit aujourd'hui est par sa seule existence, la concrétisation du caractère transversal de la gouvernance migratoire voulue par le Pacte.** Cette réussite induit, également, le défi de conférer davantage de coordination et d'efficacité aux actions du système onusien sur le terrain.

Excellence, Mesdames et Messieurs

“La Conférence de Marrakech est, avant tout, un appel à l’action”.

8. **A cet appel, le Maroc a répondu présent.**

- **Au niveau national, la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA) et la Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l’Etranger (SNMRE), convergent avec les objectifs du Pacte.**

Elles protègent les droits et libertés fondamentales aussi bien des Etrangers au Maroc que des Marocains à l’Etranger. Elles visent à favoriser les conditions de l’intégration économique et sociale des migrants et à lutter contre les réseaux de traite des personnes, l’exploitation et les abus.

- **Au niveau régional, le Maroc a promu l’adoption d’une feuille de route régionale pour asseoir les principes du Pacte de Marrakech à l’échelle de la Méditerranée occidentale, lors de la 8^{ème} Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5 sur la Migration et le Développement, tenue à Marrakech en mars 2019.**
- **Au niveau continental, l’Agenda africain pour la Migration porté par Sa Majesté**

le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, en tant que « Leader de l'Union Africaine sur la Question de la Migration » a construit un consensus continental autour d'une vision intégrée de la migration.

L'Observatoire Africain de la Migration, créé à Rabat, en est la première manifestation concrète. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le Maroc se soit porté volontaire pour abriter le premier forum régional africain pour la mise en œuvre du pacte de Marrakech.

**Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Monsieur le Directeur général de l'Organisation International de la Migration,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellence, Mesdames et Messieurs.**

9. **Entre l'adoption du Pacte à Marrakech et le lancement de ce rapport, la pandémie est venue accaparer, largement, l'attention, la mobilisation et les moyens de la communauté internationale.**
10. **La pandémie passera. Mais la migration, elle, restera.** Et avec elle, le besoin d'une gestion sûre, ordonnée et régulière de la migration.
11. C'est cela l'horizon que le Rapport du Secrétaire Général sur le Pacte Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, doit poursuivre.